Fribourg, Suisse. — 38me année. — N° 40. Le numéro Cinq centimes. Mardi 18 février 1908

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse. .	Fr. 1 50	4 —	6 50	12 —
Etranger	» 2 80	7 —	13 —	25 —

On peut s'abonner à chaque bureau de poste
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

O. I. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VOGLER
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne ou son espace.
La Suisse. . . .	20 »	
L'Etranger . . .	25 »	
Réclames. . . .	50 »	

M. V. X.

Nouvelles du jour

Le ministère français peut marquer la journée d'hier par une pierre blanche.

M. Barthou, ministre des travaux publics, a obtenu, sans peine, le renvoi de l'interpellation de M. Berthet, radical, député d'Annecy, sur les voies d'accès au Simplon. La Chambre se confie vraiment à lui pour qu'il mène à bien les intérêts de la France dans la conférence franco-suisse qui s'ouvrira à la mi mars.

M. Caillaux, ministre des finances, a vu voter, par 457 voix contre 56, la clôture de la discussion générale sur la loi d'impôt du revenu et le passage à la discussion des articles. Il a eu le plaisir d'entendre déclarer par M. Piou, chef de l'Action libérale, que ce groupe votait le passage à la discussion des articles parce que le projet établirait dans l'impôt plus de justice et d'égalité. M. Piou a fait, il est vrai, toutes ses réserves sur certaines dispositions du projet. M. l'abbé Lemire a dit qu'il se réjouissait d'un projet qui introduisait le principe d'un impôt progressif.

⁂

Il y a eu, hier lundi, grande affluence de public à la Chambre des communes anglaise. Il s'agissait d'une interpellation de l'opposition unioniste au sujet de la politique extérieure et principalement de la convention anglo-russe. C'est le comte Percy, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères dans le cabinet Balfour, qui était chargé de développer le point de vue que la convention, tout en sacrifiant des intérêts territoriaux, n'écartait pas la possibilité des malentendus qu'elle avait cependant pour but de faire éviter.

Il était facile au comte Percy d'établir que l'Angleterre avait dû accorder quelque chose à la Russie par cette convention; il a naturellement omis de dire que l'Angleterre gagnait, à cette convention, la sécurité pour son empire de l'Inde.

Sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères, n'a pas voulu souligner trop ce grand avantage. Il a surtout insisté sur le fait que, sans une convention, l'Angleterre et la Russie étaient forcément conduites à se heurter en Perse. Le télégraphe ne nous a pas transmis le résumé de la fin de son discours et le résultat de l'interpellation.

⁂

L'Autriche-Hongrie a fait savoir officiellement à la Serbie qu'elle ne fait aucune objection à la construction d'un chemin de fer du Danube à travers le sandjak de Novi-Bazar.

A Saint-Pétersbourg, on ne peut pas croire à ces bonnes dispositions, parce que la ligne projetée libérerait la Serbie et la Roumanie de la dépendance économique de l'Autriche. Le *Novoié Vrémia* s'irrite de l'entente actuelle de l'Autriche, de l'Allemagne et de la Turquie. Il dit que cette politique va rejeter la Russie vers l'Angleterre. Le bruit a couru que la Russie et la Turquie allaient en venir aux mains parce que le Sultan a *accordé à l'Autriche l'autorisation de* construire la ligne Sérajévo-Mitrovitza. Il y a eu des mouvements de troupes turques vers la frontière russe et, dans la région du Caucase, de nombreux sujets turcs liquident leurs affaires pour rentrer en Turquie.

⁂

Depuis de longues années, les Italiens d'Autriche réclament à cor et à cri une Université italienne à Trieste. Jusqu'ici le gouvernement autrichien est resté sourd à leurs réclamations; il ne veut pas fortifier l'irrédentisme dans la capitale de ce Trentin qui supporte malaisément la maison de Habsbourg. La question semblait dormir, lorsque le ministre de l'Instruction publique vint, il y a quelques jours, la remettre au premier plan par le projet d'ériger à Vienne même une Faculté de droit italienne. Cette institution serait absolument indépendante de l'Université viennoise. Elle relèverait directement du ministre des Cultes et de l'Instruction publique,

Ce projet soulève de vives protestations. Les Italiens d'Autriche sont unanimes à le critiquer; jamais ils ne renonceront à l'idée longuement caressée d'une Université italienne sur terre italienne. Toutefois, *font remarquer* quelques-uns, il est préférable de se résigner à cette demi-mesure, tout en protestant, plutôt que de s'en tenir au principe fâcheux du tout ou rien. Jamais l'Autriche ne consentira de bon gré à créer une Université à Trieste; s'opposer à l'érection de la Faculté de droit à Vienne, c'est *s'exposer à ne rien obtenir*. Dailleurs, la ville de Vienne offre de nombreux avantages sur Innsbruck, avantages qu'il serait sot de mépriser, d'autant plus que les Viennois, loin d'être hostiles aux Italiens, ont pour eux beaucoup de sympathie.

Ainsi raisonnent les Italiens habitant le centre de l'Empire, mais ceux du *littoral* de l'Adriatique ne voient pas la chose du même œil. Ils se résigneront peut-être à leur tour; ils iront à Vienne, puisqu'il n'y a pas d'autre remède, mais ils s'y rendront avec des sentiments belliqueux. « Vous verrez, écrit-on de Trieste à l'*Avvenire d'Italia*, que, si même le sang ne coule pas à Vienne, on ne boira certainement pas en joyeuse *Bruderschaft* entre les étudiants des deux nations. »

L'irrédentisme est une de ces éternelles questions que les gouvernements doivent accepter de traîner après eux, en se donnant parfois l'illusion qu'ils vont les résoudre.

La Maçonnerie internationale

ET LE BLOC ITALIEN

Autour du vert étendard maçonnique. — La politique des « blocs ». — La maçonnerie s'est réorganisée. — Milan contre Rome. — Umanitaria, Confédération générale du travail et parti socialiste. — Ecole laïque, conquête du Midi.

Donc la maçonnerie italienne, ou plutôt son avant-garde... démocratique, la « sérénissime grande Loge symbolique », a annoncé — dans la *Stampa* de Turin — qu'elle avait conclu la plus étroite des alliances avec les socialistes, que le Bloc italien était solidement maçonné, et que « le vert étendard maçonnique devenait dorénavant le signe de ralliement autour duquel se rassemblerait la grande armée des libéraux italiens »...

Le « Bloc italien » est construit : les lecteurs de la *Liberté* le savent déjà, car ils en ont observé la formation moëllon par moëllon.

C'est vraiment un phénomène remarquable que la généralisation internationale de cette politique du Bloc : Bloc en France, cartel libéral-socialiste en Belgique, bloc en Allemagne, bloc en Italie : on dirait qu'une entente souterraine assure l'unité de la politique antichrétienne dans toutes ces nations !

C'est un éminent historien qui, ces jours-ci, dans un cercle de Rome, émettait cette réflexion.

« Vous ne vous trompez point, lui répondit quelqu'un. De cette entente, l'on peut en effet saisir les traces. L'unité internationale de la politique antichrétienne suit presque immédiatement la réorganisation de la maçonnerie internationale. »

Voici ce qu'on lit dans le « rapport de l'office international des relations maçonniques durant la période qui va du 1er janvier 1903 au 1er août 1904 (lu au congrès de Bruxelles) :

Le congrès maçonnique international de 1902, à Genève, après avoir reconnu l'absolue nécessité d'un rapprochement entre toutes les puissances maçonniques du globe, — rapprochement qui, pour être efficace, doit respecter l'autonomie de chaque groupe maçonnique, — a décidé que les moyens à employer pour obtenir ce rapprochement étaient :

Le développement de l'institution des garants d'amitié et la périodicité des congrès maçonniques;

La création d'un office de relations maçonniques...

... Sur les vingt puissances maçonniques qui avaient envoyé leur adhésion, dans la séance du congrès de Genève, au projet de fonder l'office international des relations maçonniques, douze ont donné suite à leur déclaration et ont soutenu financièrement l'office; puis six nouvelles puissances se sont adjointes aux premières, ce qui porte *à dix-huit le nombre des corps maçonniques* qui ont adhéré effectivement à l'office international...

Disons, en passant, que l'initiative de cet office international revient à la grande Loge suisse *Alpina*. Dans la séance du 22 juin 1901, « le comité directeur de l'*Alpina* rendit compte du résultat jusqu'à présent satisfaisant de ses démarches en vue de la *création d'un Bureau international de relations maçonniques* ».

De fait, dans ce temps-là, la concentration maçonnique s'opère en Italie, et le Grand Orient d'Italie renoue des relations avec le Grand Orient français.

Le 11 novembre 1904, un traité d'union est passé à Parme entre les centres maçonniques de Rome et de Milan, par des « plénipotentiaires » dûment autorisés.

Le 22 janvier 1905, le Conseil de l'Ordre maçonnique approuve ce traité, suivant lequel « les loges maçonniques italiennes dépendant des Centres de Rome et de Milan se fondent en un Grand Orient unique, sous le nom de Grand Orient d'Italie, ayant son siège à Rome... »

Et le 26 mars, une séance solennelle réunit au palais Giustiniani les représentants des deux Orients unifiés : on y vote « avec des acclamations enthousiastes » l'ordre du jour suivant :

Les délégués du Grand Orient italien, résidant à Milan, se déclarant autorisés par les loges rattachées à cet Orient, présents à la réunion du Grand Orient d'Italie résidant à Rome, ratifient en même temps que celui-ci le traité d'unification passé à Parme.

Or, dans la même réunion du 22 janvier 1905 où le Grand Maître Ferrari communiquait au Conseil de l'Ordre le traité de Parme, il lui annonçait aussi que, « par suite de l'union avec le Centre maçonnique de Milan, les rapports maçonniques officiels étaient rétablis avec le Grand Orient de France ».

Le 27 février de la même année, un décret du Grand Maître Ferrari nommait garant d'amitié du G.·. O.·. d'Italie auprès du Sup.·. Cons.·. Confédéré du Pérou » le F.·. Albert Baroni 33.·. et transmettait au dit suprême conseil la « terne » pour la nomination du garant d'amitié de celui-ci auprès du G.·. O.·. d'Italie.

Et la *Rivista massonica* (du 31 mars 1885) concluait par ces réflexions *significatives* :

Nous nous félicitons de cet heureux événement. Maintenant qu'ont été dissipés les anciens dissentiments avec le G.·. O.·. Sup.·. Cons.·. de la République Argentine, avec le Sup.·. Cons.·. Confédéré du Pérou et avec le G.·. O.·. de France, la *Famille maçonnique italienne a des rapports de fraternelle amitié avec tous les centres du monde.*

Comme pour documenter cette *assertion, le même numéro contient* la nomination du F.·. Herman Roth comme garant d'amitié du Grand Orient d'Italie auprès de la Grande Loge de Francfort, et du F.·. Herman Schwengberg comme garant d'amitié du Grand Orient d'Italie auprès de la « Sérénissime Grande Loge *Aux Trois Globes* » de Berlin.

Les années 1904 et 1905 paraissent avoir été consacrées ainsi au travail de « concentration intérieure » de la maçonnerie italienne et de réorganisation générale de la maçonnerie internationale.

Les années 1906 et 1907 allaient être employées à mettre la maçonnerie italienne sur le pied de guerre.

En avril 1904 — quelques mois avant la touchante réconciliation des deux Centres de Rome et de Milan — le *Tempo*, organe de MM. Trèves et Turati, publiait un communiqué anonyme sur la maçonnerie « institution mondiale ». On y attaquait violemment le gouvernement maçonnique de Nathan et de Lemmi, et l'on y annonçait la constitution, à Milan, d'une « nouvelle maçonnerie italienne, reconnue largement à l'étranger, et dirigée suivant des méthodes qui la distinguent essentiellement de la maçonnerie qui a son siège à Rome. »

M. Nation, « grand maître honoraire », protesta âprement.

Rapprochement curieux, en mars 1905, l'*Avanti* — l'organe socialiste, hostile au *Tempo* — faisait écho à un *referendum* institué par la direction du parti socialiste sur la compatibilité du socialisme et de la maçonnerie. Les résultats du referendum furent nettement défavorables à la maçonnerie.

Mais déjà, les Loges milanaises avaient triomphé : car telle était la vraie signification de la fusion qu'on a vue.

On en eut la preuve, lorsque, le 22 février 1906, se réunit au palais Giustiniani l'assemblée constituante *maçonnique*.

Le « suprême Grand Maître », le républicain Ferrari, déclarait que, parmi les motifs qui l'avaient amené à accepter la charge de Grand Maître, le principal avait été de faire cesser l'antagonisme entre Rome et Milan.

Or, et malgré les objurgations du grand orateur, le premier article des constitutions *fut modifié* conformément à la proposition des deux Loges le *Popolo Sovrano* de Turin et la *Cisalpina-C. Cattaneo* de Milan. A une très grande majorité on vota ce texte : « La communion italienne préconise le principe démocratique dans l'ordre civil et politique. »

La révolution intérieure opérée, on allait travailler le « monde profane », et avec une célérité prestigieuse, saisir la direction des masses ouvrières.

L'*Umanitaria* fournit à cette stratégie une base d'opérations. On sait que l'*Umanitaria* est une puissante institution économique fondée à Milan, en 1898, avec les treize millions du legs Loria, et que l'*Umanitaria* est aux mains de la maçonnerie socialisante.

Dès le 30 septembre 1906, un congrès — en majorité « réformiste » — se réunit dans les locaux de la Chambre de travail de Milan, succursale morale de l'*Umanitaria*. On y constitua la *Confédération générale du travail*, on en nomma la direction, on la rattacha fortement à l'*Umanitaria*, et on lui assigna pour siège Turin.

Nos lecteurs ont suivi étapes par étapes les manœuvres par lesquelles la Confédération du Travail a brisé le syndicalisme, s'est étroitement associée au parti socialiste, a ressaisi de haute lutte la direction du syndicat des ferrovieri... Ils n'ignorent pas que l'*Avanti* est tombé aux mains de la nouvelle organisation maçonnico-socialiste, et que, d'ores et déjà, maçonnerie, *Umanitaria*, Confédération du travail et parti socialiste s'entendent comme larrons en foire pour mener de concert leur campagne tactique contre l'école catholique, et leur campagne stratégique pour la conquête anticléricale des populations méridionales !

Et voilà comment la maçonnerie italienne, savamment, patiemment, a bâti le Bloc anticlérical. Voilà pourquoi elle espère couronner ses succès municipaux par un succès plus important aux élections législatives.

Voilà l'explication de l'indiscrétion qui, dans la *Stampa*, a annoncé avec grand fracas les « amours nouveaux de la maçonnerie et du socialisme italien ! »

G. V.

Rome, 16 février.

Aujourd'hui, au *Campo dei Fiori*, grand meeting du Bloc pour fêter Giordano Bruno et réclamer la laïcisation de l'école ! Un groupe de jeunes ouvriers catholiques, *La Difesa*, a collé durant la nuit des affiches qui étaient les pensées violemment antipopulaires du « martyr » vénéré par les Loges. Ils ont, du haut d'une terrasse, répandu sur la foule réunie autour de la statue une pluie de « *manifestes » qui reproduisaient l'affiche et qui* ont eu le don de mettre en rage les fidèles de Giordano Bruno !

— La *Vita* de ce matin contient une interview de Romolo Sabatini, secrétaire *actuel de la Chambre du travail de* Rome. Il en résulte que la Chambre de travail de Rome — subventionnée par la Municipalité blocarde — rentre complètement, comme les Chambres de travail de Milan et de Turin, dans l'obédience de la Confédération générale du travail.

AU MAROC

Un emprunt de deux millions et demi

L'avance de deux millions et demi de francs faite par la Banque marocaine au sultan Abd el Aziz pour le paiement des troupes chérifiennes, sera versée par mensualités et un contrôle sera exercé par la Banque d'Etat.

Le troisième fils de Guillaume II à Paris

Le prince Adalbert de Prusse, troisième fils de l'empereur Guillaume, a traversé Paris hier lundi.

A neuf heures du matin, le prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne, accompagné de l'attaché naval d'Allemagne, est allé prendre le prince Adalbert en automobile et l'a conduit aux Invalides.

Le prince Adalbert a fait le tour de la chapelle, s'est arrêté un instant devant les tombeaux de Joseph Napoléon, du maréchal Duroc, et devant la porte de bronze, fondue, ainsi que les statues qui l'encadrent, avec le bronze des canons pris à Austerlitz.

Le fils de Guillaume II est entré à midi à l'ambassade d'Allemagne, où il a déjeuné.

Le prince Adalbert, qui était parti avec l'escadre allemande pour se rendre à Vigo, avait dû s'arrêter à Kiel, de violentes douleurs d'oreilles l'ayant obligé d'interrompre son service. Il a quitté Paris hier soir à 7 h. 40 par le rapide de Bordeaux. Il sera à Vigo ce soir mardi et reprendra aussitôt possession de son poste d'officier de quart à bord du croiseur *Dantzig*.

Les Parisiens ont trouvé le prince Adalbert des plus sympathiques. Ses vingt quatre ans, sa mine intelligente, grave, son regard quelque peu rêveur, *prêtent au jeune lieutenant de marine* un charme tout particulier.

Les noirs se soulèvent dans l'Etat du Congo

Les passagers du steamer *Albertville*, qui rentre du Congo belge, disent que la révolte de Mabali est fort grave. Les troupes de l'Etat libre ne parviennent pas à la *réprimer*.

Une autre révolte, plus grave encore, a éclaté dans le Haut-Ituri. Des postes sont cernés; d'autres ont été pillés.

Le commandant Demeulemeester est parti à marches forcées pour protéger les blancs menacés.

LE CHEF DES SOCIALISTES ANGLAIS

M. Keir Hardie, chef du parti socialiste anglais, est arrivé dimanche à Johannesburg (Transvaal). Une foule énorme s'était réunie à la gare.

En descendant du train, M. Keir Hardie fut assailli : des œufs, des tomates et des pierres furent lancés contre lui. La police l'escorta jusqu'à l'entrée des voitures, à la gare.

EN FINLANDE

L'empereur de Russie a ordonné que toutes les troupes de la circonscription de St-Pétersbourg, actuellement campées en Finlande, fussent mises à la disposition du nouveau gouverneur général de Finlande.

L'expédition britannique dans l'Inde anglaise

Le total des troupes envoyées contre les Afridis est de 10,630 hommes dont 2000 Anglais. Les indigènes ont attaqué un convoi accompagné d'un détachement de cipayes. Deux soldats indigènes ont été blessés grièvement. L'un d'eux est mort de ses blessures.

La politique en Perse

Le Parlement persan a adopté dimanche une résolution réclamant le renvoi du ministre de l'intérieur et condamnant la politique du cabinet.

Le modernisme à Munich

Les étudiants libéraux de Munich avaient organisé une retraite aux flambeaux en l'honneur du professeur Schnitzer, mais la police l'a interdite, ne pouvant tolérer une glorification d'un homme que le Pape avait mis au ban de l'Eglise. Cependant ces étudiants continuent à organiser des scènes tumultueuses et à empêcher les cours de tous les professeurs qui ont pris parti contre l'abbé Schnitzer.

Nouvelles diverses

On annonce que les généraux russes Zarubaieff et Rennenbampf vont au Caucase, l'un comme administrateur civil, l'autre comme commandant des troupes.

— Le roi Edouard est rentré hier lundi à Londres.

— Les étudiants belges libéraux ont tenu une séance importante hier, à Gand au cours de laquelle ils ont voté un ordre du jour contre la reprise du Congo par la Belgique.

— M. Edison, l'inventeur célèbre, a gagné *son procès au sujet des brevets du Kinétoscope*. M. Edison, de ce fait, pourra compter sur une augmentation de ses revenus d'au moins cinq millions de francs par an.

— A Belgrade, on déclare que la nouvelle d'une prochaine abdication du roi Pierre de Serbie, qui vient d'être lancée à nouveau, est absolument fausse et tendancieuse.

Confédération

Conférence des horaires. — Cette conférence aura lieu mardi 25 courant, à Berne.

La directe Berne Neuchâtel. — Le chemin de fer Berne-Neuchâtel (directe) a fait, durant le mois de janvier, 53,700 fr. de recettes, soit 7037 fr. de plus que durant le même mois de l'exercice précédent. Cette augmentation de recettes est due principalement à l'accroissement du trafic voyageurs.

Cantons

BERNE

La pénurie d'instituteurs. — Le dernier numéro de la *Feuille officielle scolaire* du canton ne contient pas moins de 72 places d'instituteurs au concours. C'est le plus fort nombre qui ait été signalé. Parmi ces places, 32 sont inoccupées ou ne sont desservies que provisoirement, et 25 sont vacantes par suite de démission. Comparativement à l'année dernière, le mal s'est aggravé dans des proportions inquiétantes.

ARGOVIE

Le cauchemar de l'impôt. — Le Grand Conseil argovien est convoqué le 26 février, pour la quatrième fois en trois mois, afin de s'occuper de l'éternelle question de l'impôt.

Nous avons exposé la situation financière de l'Argovie. Le peuple a refusé de voter un supplément d'impôt nécessaire pour l'équilibre du budget. Le Grand Conseil s'est alors trouvé dans l'alternative d'un nouvel appel au peuple mieux informé ou d'un recours à l'appareil législatif ou constitutionnel pour rendre stable le taux de l'impôt, qui dépend de la bonne volonté populaire. Dans sa dernière session, il a écarté l'idée d'une nouvelle consultation du peuple. Il lui reste donc à discuter le projet de loi *élaboré par M. le conseiller* d'Etat Schulthess, qui décrète le supplément d'impôt refusé par le peuple.

GRISONS

Les élections au Conseil d'Etat. — D'après un correspondant des *Neue Zürcher Nachrichten*, MM. Calonder, Walser et Bazzigher, dont on a mis les noms en avant comme candidats *libéraux pour le Conseil d'Etat*, n'accepteraient pas d'être portés. Le candidat des libéraux serait M. Fopp, qui représente le Prættigau.

VAUD

Le Bussigny-Morges. — On a vu qu'il n'est pas fait mention du raccourci Morges-Bussigny dans le programme de

la conférence franco-suisse qui discutera les voies d'accès au Simplon. Le *Journal de Genève* affirme cependant que ce raccourci figurera au nombre des « rectifications à exécuter sur le territoire suisse « comme conséquence de la construction « du Frasne-Vallorbe par le gouvernement français ».

S'il y figurait, dit la *Revue* de Lausanne, ce ne pourrait être qu'à côté du Bussigny-Vallorbe, infiniment plus important comme rectification utile pour les voies d'accès au Simplon.

Comme un partisan du raccourci a prétendu qu'il était nécessaire pour obtenir l'adhésion de la Savoie au programme de la conférence de Berne, la *Revue* a demandé ce qu'il en était à M. César Duval, sénateur et président du conseil général de la Haute-Savoie. M. César Duval a répondu : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que nous n'avons nullement l'intention de réclamer l'exécution du Bussigny-Morges et qu'au contraire ce projet nous donnera un motif de plus de combattre toute participation de la France aux projets d'accès au Simplon. »

VALAIS

Grand Conseil. — Le Conseil d'Etat a décidé de convoquer le Grand Conseil pour le 16 mars prochain en session prorogée de novembre 1907.

La commission chargée de l'examen de la loi électorale sera convoquée pour le 4 mars. H.

Polémique radicale. — Il est bien étrange de voir l'attitude qu'a prise le *Confédéré* dans la question du chef de gare de Sion. Le journal radical combat avec acharnement le vœu, si naturel à des Valaisans, de voir nommer à ce poste un de leurs compatriotes. Dans son dernier numéro, le *Confédéré* va jusqu'à attaquer la personne du chef de gare en retraite, en le menaçant de publier les pièces d'un procès. L'esprit de parti ne pouvait rien produire de plus odieux que ceci : Le *Confédéré*, journal valaisan, travaillant à disqualifier ses compatriotes pour les emplois fédéraux.

Contre l'ascenseur du Cervin. — La pétition lancée par la Ligue pour la beauté, protestant contre le projet d'un chemin de fer au Cervin, a été signée par 67,979 personnes, dont 63,239 Suisses et 3740 étrangers. Elle sera remise dans le courant de février au Conseil fédéral.

Le développement de Sion. — On nous écrit en date d'hier:

Le projet d'établissement d'un quartier agricole à Sion vient de faire un pas décisif. Dimanche, la municipalité de Sion a mis en vente, par voie d'enchères, des parcelles d'un terrain qu'elle avait acheté dans ce but au lieu dit « Sous le Scex », en-dessous de Valère.

La louable intention de la Ville, en créant ce quartier agricole, est de faire disparaître petit à petit les écuries et dépendances de l'intérieur de la cité. Les avantages de ce projet au point de vue de l'édilité et de la salubrité sautent aux yeux.

Dimanche, donc, dix-sept parcelles sur trente devaient être mises à l'enchère. Sur ce nombre, treize ont été vendues, aux conditions suivantes : délai de payement par amortissements, 20 ans ; obligation de commencer la construction dans l'espace de 3 ans, à défaut de quoi la Ville se réserve de reprendre, en payant le 75 %, les parcelles adjugées.

A l'origine, l'on avait espéré un subside fédéral pour la création de ce quartier agricole. Toutefois l'allocation de ce subside était subordonnée à la condition expresse d'exclure de ce quartier toute habitation quelconque. Cette condition était inadmissible. Aussi a-t-on préféré renoncer à ce subside.

Nous allons donc voir surgir un quartier nouveau dans notre cité, et ce qui mieux est, les écuries qui la déparent vont disparaître. H.

NEUCHATEL

La faillite Nicolas. — La première assemblée des créanciers s'est réunie hier lundi à la salle de l'Hôtel de Ville. Les dettes de la banque s'élèvent à 300,000 fr. environ, en sus des 2,500,000 de titres détournés. En face de ce passif de 2,800,000 fr., il y a des créances pour un montant d'environ 700,000 fr., mais l'on peut envisager que cet actif se réduira de moitié lors de la réalisation.

La question des zones

On nous écrit de Berne :

J'apprends que les négociations avec la France, au sujet des zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex, ne sont pas assez avancées pour qu'on puisse soumettre le projet de convention aux Chambres fédérales pendant la session de printemps.

Officiellement, on assure que la question des zones et celle des avenues du Simplon ne sont pas liées. Toutefois, la discussion des deux projets viendra à peu près en même temps, et le discours de M. Chautemps au Sénat français, où les droits concédés à la Suisse par le traité de Vienne étaient contestés, a donné un nouvel argument aux parlementaires qui n'entendent pas voter les concessions sur les zones avant que l'accord soit fait entre les deux parlements sur les questions de chemins de fer.

Echos de partout

SINGULIÈRE AVENTURE D'UNE POULE

Il ne s'agit en l'occurrence que d'une simple poule, mais combien est peu banale l'aventure qui lui est survenue. Friande, comme toutes les poules, de grain nouveau, elle s'était, un jour de la moisson dernière, hasardée à picorer parmi les herbes de blé, qu'un cultivateur mettait en meule à Bondues (France-Nord). Or, il advint, qu'après s'être gouluement gorgée de grain, la gourmande, afin sans doute de digérer, s'oublia à s'endormir sur la meule en construction. Pendant que le volatile faisait ainsi sa sieste advinrent les ouvriers qui, reprenant leur travail, entassèrent gerbes sur gerbes. Et ainsi fut emprisonnée la pauvre poule. Ceci n'est rien ; mais voici qui est plus drôle. Après plus de six mois, la poule vient d'être retrouvée vivante dans la meule, démolie ces jours-ci.

A la ferme, on avait bien constaté la disparition de la bête, au mois d'août dernier, mais comme ce fait est assez commun, on n'y avait pas attaché grande importance. Or, on juge de la surprise du fils du cultivateur, quand en levant les bottes de blé il retrouva la poule qu'on croyait disparue à jamais. La « rescapée » était dans un état pitoyable. Elle n'avait plus que les plumes sur les os. La pauvre ! Elle était plus légère que la paille qui l'avait abritée.

Le jeune cultivateur déposa la ressuscitée près de la meule, mais le grand jour et l'air dont elle était privée depuis de longs mois la firent s'évanouir. Transportée à la ferme en un endroit sombre, la poule ne tarda pas à revenir à la vie ; on lui présenta de la nourriture, elle en prit à peine ; on lui donna de l'eau, elle se désaltéra avidement. On est pour la poule phénomène aux petits soins. On l'a placée dans une pièce spéciale, en un « doux nid » où elle achève sa convalescence.

LE « ROI DES GLACES » FONDU

M. Charles Morse était aux Etats-Unis le « roi des glaces » comme d'autres sont rois du cuivre, du pétrole, ou du porc salé. Il était parvenu à conquérir le monopole presque complet de la fourniture des glaces artificielles et naturelles à New York ; il régnait sur dix maisons de banque, il avait lancé un trust qui devait absorber tout le commerce de cabotage des Etats-Unis. Il y a quatre mois, on « évaluait » M. Morse à 125,000,000 de francs. Aujourd'hui, ses millions ont fondu comme... glace au soleil. Son somptueux hôtel de la cinquième Avenue est saisi. Le « Roi » avait disparu.

Les dépêches d'hier ont annoncé son arrestation.

MOT DE LA FIN

Le jeune Toto est malade, il souffre d'une inflammation.

— Qu'est-ce que tu as, mon chéri ? demande une dame, amie de la maison.

— Voilà, fait Toto, d'une voix dolente, on jouait, ma petite sœur et moi, à qui mangerait le plus de bonbons, et j'ai gagné !

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Collision. — On mande de Toledo (Ohio, Etats-Unis) qu'une collision s'est produite entre deux trains. Il y a eu sept tués et quinze blessés.

Quatre-vingts personnes empoisonnées. — Près de Cologne, quatre-vingts personnes sont tombées gravement malades après avoir mangé du fromage. Plusieurs sont en danger de mort.

SUISSE

La première vitrioleuse de Genève. — La cour d'assises de Genève a jugé hier lundi l'auteur du premier crime au vitriol commis à Genève.

L'accusée se nomme Rebecca Tellermann ; c'est une Juive polonaise de 25 ans ; elle est née à Bialowith (Pologne russe). Rebecca Tellermann — une dévoyée — était venue à Genève exercer vaguement la profession de lingère. Récemment, elle faisait la connaissance de Mlle Lina Stœrp. Les deux jeunes femmes se voyaient fréquemment ; Lina Stœrp donnait des leçons d'allemand à Rebecca Tellermann. Mais les rapports se tendirent bientôt entre les deux amies ; de discussions éclatèrent. Discussion d'intérêt ? Discussion motivée par la jalousie ? Les deux versions ont été soutenues à l'audience.

Ces querelles devaient amener la scène du 15 novembre au soir. Vers 6 h. 30, Mlle Stœrp regagnait son domicile en compagnie d'un ouvrier vitrier, M. Pedrini, qui devait procéder à une réparation dans son appartement. Au milieu de l'escalier elle rencontra Rebecca Tellermann, qui lui jeta au visage une fiole de vitriol. En poussant des cris de terreur, la malheureuse gagnait en courant la pharmacie Finck, rue du Mont-Blanc, tandis que Pedrini s'emparait de Rebecca Tellermann ; mais la vitrioleuse parvenait à s'échapper ; cependant, quelques heures plus tard, elle tombait entre les mains de la police.

A l'audience, ce fut un épouvantable spectacle lorsque Lina Stœrp souleva ses bandages et montra au jury son visage mutilé. Le vitriol a laissé des traces sanguinolentes et ineffaçables qui sillonnent la face entière.

Rebecca Tellermann a eu une attitude insolente.

Malgré l'horrible vision du matin, de la jeune fille au masque hideux, malgré la plaidoirie de Me Moriaud, partie civile, demandant un verdict sans pitié, et en dépit d'un énergique réquisitoire de M. le procureur général, qui a stigmatisé superbement l'acte abominable de Rebecca Tellermann, le jury a accordé les circonstances atténuantes.

La première vitrioleuse de Genève s'en tire avec cinq ans de réclusion. Elle est, en outre, condamnée aux frais de la procédure et à 10,000 fr. de dommages-intérêts envers la victime.

Les faux billets de banque français. — On mande de Lausanne :

L'audience de lundi de l'affaire des faux billets de banque a été remplie par la lecture du dossier, qui pèse 31 kilos, et par l'interrogatoire de la femme Friedrich, qui nie tout.

Le meurtrier d'Ellighausen. — On annonce de Frauenfeld que l'assassin présumé de Mme Ludwig, à Ellighausen, a été arrêté à Fribourg en Brisgau. C'est le neveu de la morte. Il nie énergiquement.

L'incendie de Saint Maurice. — On a arrêté un troisième individu sur lequel pèsent de graves soupçons concernant l'attentat des Chenalets.

FRIBOURG

Genève-Lyon-Marseille, en voiture ! — Dans une assemblée extraordinaire d'hier soir, la musique de Landwehr a décidé d'accepter l'invitation qui lui est faite par le comité général de l'Exposition d'électricité de Marseille, de donner des concerts dans la salle des fêtes de cette exposition, dans le courant du mois de mai prochain.

La musique de Landwehr n'ayant pas fait de grande course l'année dernière par raisons d'économie, avait l'intention de se rendre, en 1908, à Lyon. Malheureusement, la caisse n'était pas si abondamment fournie et l'on allait se heurter à quelques difficultés financières lorsque, fort à propos, arriva l'invitation des Marseillais. Les offres magnifiques faites à nos musiciens par le comité de l'exposition ont fait taire toutes les hésitations. Non seulement la Landwehr se rendra à Genève, où l'attendent de nombreux amis, à Lyon où la colonie suisse s'apprête à la recevoir grandiosement, mais encore à Marseille où, grâce à M. Castella, notre célèbre ténor, dont la Landwehr a su se ménager le précieux concours, nos musiciens sont sûrs de remporter des succès considérables.

Le départ, sauf imprévu, a été fixé au soir du samedi 23 mai, et le retour au soir du jeudi, 28 mai, fête de l'Ascension.

Les membres honoraires et passifs de la Société seront spécialement invités à prendre part à ce voyage qui pourra se faire, paraît-il, dans des conditions exceptionnelles de bon marché.

Soupes économiques. — L'œuvre *des soupes économiques* (caserne de la Planche) a reçu un don de 50 fr. de M. Buchs, fabricant de pâtes à Fribourg et Villars. Elle remercie ce généreux donateur.

A ce moment de l'hiver, où le nombre des rations de soupe distribuées entre 11 h. et midi dépasse fréquemment 400, tous les secours sont les bienvenus.

Alerte. — Dimanche soir, à 10 h., un commencement d'incendie s'est déclaré dans la cuisine d'une maison de l'avenue de la Gare, en notre ville. Le feu avait pris sous une plaque de tôle fixée au plafond, au-dessus du bec de gaz. Le feu a pu être maîtrisé avant qu'il y eût des dégâts importants. Quelques minutes de plus, un sinistre eût été à déplorer.

Ebouillantée. — A Dirlaret, une jeune fille, Mlle Egger, s'est grièvement brûlée en s'arrosant avec de l'eau bouillante.

SOCIÉTÉS

Chœur mixte de Saint Pierre. — Ce soir, à 8 h., au local ordinaire, répétition pour le demi chœur.

Société de chant « La Mutuelle ». — Ce soir, mardi, à 8 ½ h., répétition, à la Brasserie de l'Epée.

Calendrier

MERCREDI 19 FÉVRIER

Saint BONIFACE,
évêque de Lausanne (1265).
Saint GABIN, martyr

Pendant la persécution, il parcourait les bois, pénétrait dans les cavernes où la persécution obligeait les chrétiens à se retirer et passait souvent les nuits entières dans le creux des rochers pour fortifier ces généreux athlètes. Maximin Galère lui fit trancher la tête.

COUR D'ASSISES

Affaire Gachoud

Nous avons donné hier l'acte d'accusation concernant cette affaire et la sentence de la cour ;

Voici une brève relation de l'audience.

L'ACCUSÉ

Le jury étant constitué, l'accusé Gachoud est introduit. C'est un jeune homme de 26 ans, à la physionomie plutôt sympathique.

L'accusé reconnaît qu'il a réellement mis le feu, dans la nuit du 26 au 27 décembre dernier, à une grange inhabitée appartenant à M. Philippe Schorderet et située à la « Russille », rière Praroman.

Il a commis son acte dans les circonstances que voici :

Le 26 décembre, il était venu dans la journée à Fribourg déposer quelque argent à la Caisse d'épargne et faire quelques emplettes. Il partit de Fribourg vers 4 heures de l'après midi et arriva vers 7 heures du soir à l'auberge du Mouret. Là, il trouva un camarade, Léon Wicht, avec lequel il but quelques verres de vin et qui l'entraîna à aller avec lui en veillée à Oberried, où ils restèrent jusque vers minuit et demi. Ils rentrèrent ayant tous les deux passablement bu. Après avoir quitté son camarade, Gachoud se dirigea vers la grange de M. Philippe Schorderet et, ne pouvant résister à un fort désir de vengeance, y mit le feu.

Il a expliqué ainsi le mobile de son acte :

Il avait été domestique chez M. Schorderet. Celui-ci lui retint sur son gage une somme de 117 fr., en payement d'une dette contractée, il y avait plus de 20 ans, par le père de Gachoud.

Gachoud protesta auprès de la justice de paix et s'engagea à payer sa dette sitôt qu'il le pourrait ; mais le créancier, impatient, le mit en poursuites et l'obligea à vendre la maisonnette qu'il possédait. De là chez Gachoud un ressentiment qu'il assouvit de la façon qu'on sait...

Gachoud regrette son crime.

LES TÉMOINS

En présence de l'aveu de l'accusé, les témoins n'avaient plus à fournir la preuve des faits ; aussi les quelques témoignages déposés ne servirent-ils qu'à prouver la régularité de la conduite antérieure de Gachoud. Tous les témoins entendus ont été unanimes à reconnaître que Jacques Gachoud était un jeune homme rangé et un excellent travailleur ; Son ancien patron lui-même, M. Schorderet, lui donne un certificat favorable.

L'ACCUSATION

Au vu des circonstances du crime, des antécédents et du regret de l'accusé, des dires favorables des témoins, le procureur général, M. Philipona, a prononcé un réquisitoire très modéré. Il a fait remarquer que l'on se trouvait en présence d'un malheureux dont la vie avait toujours été exemplaire et qui, un soir, pris de vin, s'était laissé aller, poussé par le ressentiment de ce qu'il croyait être une injustice, à commettre son crime.

M. Philipona a terminé en priant le jury de mettre l'accusé au bénéfice des circonstances atténuantes.

LA DÉFENSE

M. l'avocat Bourgknecht père avait la partie belle. Il a présenté une défense habile et pleine de dignité, insistant sur l'absence de préméditation.

LE VERDICT DU JURY

Les délibérations du jury ont été brèves.

A l'unanimité, le jury a reconnu Jacques Gachoud coupable de l'incendie de la grange de M. Philippe Schorderet, dans la nuit du 26 au 27 décembre. Mais à l'unanimité, il accorde à l'accusé le bénéfice des circonstances atténuantes.

LES CONCLUSIONS DU MINISTÈRE PUBLIC

M. Philipona, procureur général, regrette que la loi ne lui permette pas d'être plus clément et conclut à ce que Jacques Gachoud soit condamné au minimum de la peine, soit à 5 ans de réclusion à la Maison de force.

L'ARRÊT DE LA COUR

En application de l'art. 208 du Code pénal, la cour condamne Jacques Gachoud à 5 ans de réclusion à la Maison de force, sous déduction de la prison préventive, et aux frais.

Affaire Dessarzin

Hier après midi ont eu lieu les débats concernant Louis Dessarzin, accusé d'une tentative d'incendie, en novembre 1906, et des deux incendies, survenus à Surpierre, dans les nuits du 16 au 17 février et du 20 au 21 novembre 1907.

ACTE D'ACCUSATION

Voici l'acte d'accusation dressé par M. l'avocat Seydoux, substitut du procureur général :

Le 16 février 1907, un incendie détruisait, vers 11 h. du soir, à Surpierre, la maison de M. Henri Dessarzin, père du prévenu.

La rumeur publique désigna le prévenu Dessarzin comme l'auteur du sinistre ; mais personne n'osa formuler une accusation précise et dénoncer Louis Dessarzin à la justice.

C'est que les doutes qui pesaient sur lui ne reposaient sur aucun élément positif et déterminant et que, de ce chef, l'autorité communale elle-même crut devoir taire ses soupçons.

C'est quelques mois plus tard seulement que le conseil communal, appelé à préaviser sur une demande d'autorisation de collecte adressée à la préfecture par le père du prévenu, en fit part à cette autorité.

Au cours de l'enquête qui fut ouverte, un nouvel incendie détruisit, à Surpierre, dans la nuit du 20 au 21 novembre dernier, vers 3 heures du matin, un groupe de bâtiments appartenant à M. François-Nicolas Corboud. Les immeubles incendiés comprenaient : 1° une remise et un manège N° 55*b* du cadastre, taxés 1700 fr. ; 2° un logement avec grange et écurie, N° 33*A*, taxés 2000 fr. ; 3° un logement avec grange et écurie, N° 33*b*, taxés 1800 fr.

Le feu commença au manège et se propagea avec une effrayante rapidité. C'est à peine si les personnes qui habitaient ces maisons purent échapper aux flammes. Deux enfants durent se sauver en chemise.

Sauf quelques porcs, rien ne put être sauvé.

Le propriétaire, François Corboud, subit, de ce fait, une perte considérable, qu'il évalue à 15,000 fr., à cause de la taxe relativement basse de tous ces bâtiments et surtout du mobilier.

Des personnes de la maison seraient peut-être restées dans les flammes, si l'une des filles de François Corboud n'avait pas été heureusement réveillée par les crépitements du feu. Elle donna immédiatement l'alarme.

L'incendie était évidemment dû à la malveillance. Le feu avait, en effet, pris au manège : les premières personnes accourues sur les lieux l'avaient constaté.

Ce soir-là, aucune personne de la maison n'y avait pénétré depuis 5 heures du soir et, à ce moment là, la fille Rosa Corboud avait eu soin de se munir d'un falot et d'éviter tout danger d'incendie. François Corboud soupçonna, de prime abord, un de ses anciens domestiques, François Descloux, qu'il avait congédié peu de temps auparavant.

---

30 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

LE SPECIAL DE MINUIT

PAR

Burford Delannoy

Traduit et adapté de l'anglais par Pierre Luguet

Et elle répondit, assez aigrement, qu'elle l'aurait certainement su, si une seule chance lui en avait été laissée, mais qu'on n'ouvrait pas une valise avec un peu d'eau chaude, comme on pouvait le faire d'une lettre. Les fermoirs et la serrure avaient défié sa curiosité.

Où était cette valise ? En haut, dans la bibliothèque.

Savait-elle quelque chose de plus ? Non ; elle ne savait rien de plus ; elle avait dit tout ce qu'elle savait. Et maintenant qu'elle avait dit tout ce qu'elle savait, que comptait-il faire ?

Shore remit l'élastique à son carnet et dit en se levant :

— Je vais aller interviewer l'homme, là-haut.

Sa tante lui répondit :

— Ne monte pas par ici, car tu me ferais arriver des désagréments, au cas où nous nous serions trompés. Fais le tour de la maison, et sonne par devant.

— Vous avez raison ; je tiens à ce qu'il ne vous arrive rien.

Je vais faire le tour ; et je vais fièrement me présenter à la grande porte. N'ayez pas peur, ma tante, il ne sera pas question de vous. N'ayez pas l'air de me connaître quand vous viendrez m'ouvrir. C'est tout.

— Qui diras-tu que tu es ?

— Je dirai... cela dépendra entièrement des circonstances. Je verrai ce que je dois être en interviewant le personnage.

Dans sa poche de jaquette, des papiers s'étaient tassés, qui empêchaient le carnet de trouver aisément sa place. Hawk Shore était un homme de méthode il les en tira pour les défroisser et les réduire à moins de volume. Parmi eux se trouvait la photographie que Mme Mainwarring lui avait confiée et qui représentait Muriel. Quand il les posa sur la table, cette photographie se trouva au-dessus.

Et le détective, qui s'était penché, fut soudain redressé par une exclamation de stupeur partie des lèvres de sa tante.

Et il la vit immobile, les yeux élargis, complètement hypnotisés sur le portrait, qu'elle désignait au surplus du bout de son doigt.

Ses regards suivirent cette direction.

— Que vous arrive-t-il, ma tante ?

La bonne femme était cependant trop stupéfiée pour pouvoir parler. Elle se contentait d'agiter son doigt. Elle était si rouge, que son neveu craignait pour elle l'approche de la fâcheuse apoplexie.

Enfin, elle retrouva sa langue.

— La photographie ! s'écria-t-elle d'une voix pleine de points d'exclamation. Regarde !... Est-ce que tu ne vois pas ?... La photographie !... C'est elle !...

— Qui elle ?...

— Elle, je te dis !... Celle d'en haut !... La Brown !... La garde-malade, qui est garde-malade comme moi !... Celle qui a écrit la lettre.

En un seul instant, l'esprit alerte du détective avait saisi toutes les possibilités actuelles de la situation.

L'horizon se dorait définitivement.

XVIII

LE SANG-FROID D'UN MILLIONNAIRE

L'homme propose et Dieu dispose, dit un vieil adage. Quand Hawk Shore quitta l'arrière du cottage et se présenta à la porte principale, il ne se doutait pas du tout qu'un homme, oisif à une fenêtre, celui-là même qu'il prétendait faire causer, l'avait vu entrer à la cuisine, puis en sortir, et enfin faire le tour de la maison.

On dit en Angleterre qu'un policier peut se déguiser en clergyman sans cesser de paraître ce qu'il est. Hawk Shore justifiait amplement ce proverbe. De même qu'un homme qui a été longtemps soldat, garde dans l'attitude une raideur spéciale qui le fait reconnaître ; les agents de la police secrète ont des particularités qui les trahissent inévitablement aux yeux tant soit peu expérimentés.

Quelque chose, un instinct secret, avertit Carterbilt que cet homme, entré dans sa cuisine et qui y demeurait si longtemps, appartenait à la race des détectives. Il devint subitement nerveux, et se mit à arpenter la chambre où il se trouvait. Le millionnaire n'était pas préparé à cette visite ; il ne l'avait pas attendue si tôt.

Une demi-heure passa, pendant laquelle Shore resta en conférence avec la jardinière, et quand cette conférence cessa, Carterbilt, qui avait ouvert sa fenêtre et qui se trouvait alors juste au-dessus de la cuisine, put saisir un murmure assez mystérieux.

Il n'en distingua qu'imparfaitement les mots, mais en entendit assez pour se confirmer dans l'exactitude de sa conjecture première : à savoir que le nouveau venu était un policier. Il devina aussi que ce policier allait faire le tour de la maison et demander une interview.

Au moment où Shore quittait sa tante, il se dirigea en hâte vers la salle à manger. Il y trouva Muriel, comme il l'avait espéré. Et sa voix reprit immédiatement le ton de l'autorité — le ton ancien.

Le manteau et le chapeau que la jeune fille portait en arrivant au Hall étaient jetés sur un canapé.

— Otez immédiatement ce tablier et ce bonnet, dit Carterbilt, parlant comme il le faisait quand il voulait être obéi.

Elle — toute tentative d'opposition annihilée par la sécheresse de cet ordre — se tourna vers la porte sans poser de questions et se disposa à obéir. Mais elle s'arrêta à mi-chemin, et dit presque malgré elle le soupçon qu'elle avait :

— La police ?... Est-ce la police ?

— N'interrogez pas, lui répondit durement Carterbilt. Obéissez. Otez tout ça, Mettez votre chapeau et votre manteau, et fuyez.

— Moi, fuir ? demandait-elle, un rayon de surprise et presque d'indignation dans ses beaux yeux. Et pourquoi ?

Le millionnaire se fit plus dur et plus autoritaire encore ; il répondit vivement :

— Parce que je vous l'ordonne. Je vous ai parlé d'un passage secret (il y allait en parlant, pressait le ressort et ouvrait le panneau), ne craignez rien de l'obscurité ; allez tout droit, en vous guidant au mur. Vous arriverez dans le bois.

— Mais...

— La route à gauche vous conduit à l'embranchement. Si jamais vous avez su vous presser dans votre vie, pressez-vous aujourd'hui. Prenez le premier train pour Folkestone, et cachez-vous là.

— Vous désirez que j'aille me cacher à Folkestone ? demandait la jeune fille sous le coup de la plus intense surprise, et se demandant si on lui disait bien ce qu'elle entendait.

— Je ne désire pas, j'ordonne ! répondit-il en prenant le manteau et en le lui mettant sur les épaules.

Muriel obéissait machinalement, un peu étourdie par la soudaineté de ce qui lui arrivait. Elle songeait, cependant : « Cet homme, le meurtrier, me chasse pour interpréter à son aise les charges qui pèsent déjà sur moi, pour les aggraver peut-être, et pour s'innocenter soi-même.

« Il me fait fuir pour que cette seconde fuite soit encore exploitée contre moi. »

Conardise étrange ! Muriel se sentait pleine de mépris pour le criminel qui n'hésitait pas à se sauver en compromettant une jeune fille. Elle le jugeait comme il le méritait, et souffrait d'aggraver sa désillusion au sujet de cet homme qu'elle avait voulu prendre d'abord pour tout ce qu'il y avait de généreux et de bon. Mais elle ne se révoltait pas ; elle se sacrifiait, au contraire, avec une sorte de plaisir âpre et douloureux. La sœur de charité qui était en elle l'incitait puissamment à obéir.

Cet homme l'avait aidée au moment où elle était plongée dans le désespoir le plus profond ; elle lui était reconnaissante des soins et de la considération qu'elle en avait reçus depuis qu'elle vivait sous son toit.

Il la poussa dans le couloir secret, ne pensant même pas à s'entendre avec elle pour une correspondance future — il le regretta presque aussitôt, d'ailleurs — jeta derrière elle les accessoires du costume du garde-malade et lui cria de se hâter. Puis il ferma le panneau et revint s'étendre sur le divan. A ce moment, on frappait à la porte.

— Entrez ! dit-il.

La jardinière pénétra.

— Un monsieur désire vous voir.

— Son nom ?

— Il n'a pas donné son nom, Monsieur. Il a seulement dit qu'il désirait vous voir pour une affaire particulière.

— Qui est-il ? Vous le connaissez ?

Carterbilt, en posant ces questions, ne cherchait qu'une chose : gagner du temps et permettre à Muriel de s'éloigner.

— Non, Monsieur, répondit avec aplomb la tante de Hawk Shore ; je ne l'ai jamais vu.

Carterbilt, qui savait qu'elle venait de passer une demi-heure avec l'homme, ne put s'empêcher d'admirer la désinvolture de ce mensonge.

Mais au même instant, il songeait qu'un mois de gages le débarrasserait de cette singulière domestique à la première occasion.

— Dois-je faire entrer ?

Le millionnaire n'aurait rien gagné en refusant de voir le détective.

— Oui, dit-il.

(A suivre.)

Des recherches furent faites; Descloux put établir clairement son alibi.

D'autre part, la population de Surpierre, qui connaissait le prévenu comme un homme dangereux, l'accusait de ce nouveau sinistre.

Dessarzin fut incarcéré. Il nia catégoriquement; il prétendit qu'il s'était rendu, ce soir-là, chez Adrien Thierrin et avait passé la soirée avec lui jusque vers 10 heures, ce qui fut controuvé.

Il tomba dans quelques contradictions au sujet de l'emploi de son temps, une fois de retour à la maison. Il affirmait qu'il était rentré dans la chambre de ses parents et y avait chauffé son duvet sur le fourneau; ceux-ci contestaient formellement le fait.

En outre, au moment de l'incendie, Louis Dessarzin était habillé et boutonné comme la veille, ce qui semblait indiquer qu'il ne s'était pas couché.

C'est le résultat auquel avait abouti l'enquête, quand le prévenu tenta de s'évader, dans l'avant-midi du 30 décembre. Il avait déjà réussi à démolir le fourneau et à démonter le plancher quand le cuisinier de la geôle découvrit la tentative.

Démoralisé par cet échec, Dessarzin avoua alors être l'auteur des deux incendies du 16 février et du 20 au 21 novembre.

Lors de l'incendie de la maison de son père, le 16 février, il était entré en cachette dans sa chambre par les fenêtres. Muni d'une lampe à pétrole, il avait été mettre le feu à un tas de paille qui était adossé à la porte de l'écurie.

Rentré dans sa chambre, il ne se déshabilla pas et, après une demi-heure, éveilla sa mère sous prétexte qu'il entendait les poules crier. A ce moment, les étables à porcs étaient déjà complètement en feu.

Interrogé sur les mobiles de son crime, le prévenu a prétendu qu'il a voulu se venger de son père, qui ne voulait jamais lui donner d'argent.

Le soir de l'incendie des bâtiments Corboud, il passa la soirée avec sa mère et sortit vers 10 heures en feignant d'aller se reposer.

Au lieu de cela, il descendit près de la maison Corboud, entra dans le manège en forçant la porte et mit le feu à de la paille. Son forfait accompli, il se hâta de rentrer dans sa chambre, où il attendit qu'on donnât l'alarme.

Dessarzin reconnaît qu'il n'avait aucun grief contre Corboud: il a conçu et perpétré son crime dans l'unique but de faire du mal.

Le prévenu est connu dans toute la contrée comme un fainéant et un sujet dangereux. Il vivait aux dépens de ses parents, et quand ceux-ci s'avisaient de lui refuser de l'argent pour ses plaisirs, il les traitait grossièrement et se permettait même de les frapper.

Pour satisfaire ses mauvais instincts, il a volé, à plusieurs reprises, une ancienne locataire de ses parents, Mme Christine Pittet.

Les mobiles de ces crimes donnent, du reste, la mesure de sa profonde perversité.

Déjà, en novembre 1906, il avait mis le feu, dans la même intention, à un tas de fagots placés devant la maison de son père. C'est grâce à l'intervention immédiate de sa mère que le bâtiment ne fut pas incendié.

En conséquence, Louis Dessarzin est accusé: 1° d'avoir volontairement, en novembre 1906, tenté d'incendier le bâtiment habité par son père et sa famille, à Surpierre; 2° d'avoir, dans la nuit du 16 au 17 février 1907, volontairement mis le feu à ce bâtiment; 3° d'avoir volontairement, dans la nuit du 20 au 21 novembre dernier, mis le feu à un groupe de maisons habitées par François Corboud et sa famille.

Ces faits sont prévus et réprimés par les art. 205, 206 Nos 1, 2 du Code pénal.

L'ACCUSÉ

Après lecture de l'acte d'accusation, l'accusé est interrogé.

Louis Dessarzin, âgé de 19 ans, fait une impression défavorable. Sa tenue, son regard fuyant, son impassibilité déconcertante impressionnent fâcheusement.

Dans ses réponses, il tombe dans de fréquentes contradictions; toutes ses déclarations respirent la perversité et la dissimulation. Il avoue être l'auteur des deux incendies dont il est accusé; pour les détails, il confirme à peu près les dépositions qu'il a faites pendant l'enquête.

LES TÉMOINS

Une quinzaine de témoins ont été entendus. Les uns, cités par la défense, cherchèrent à établir que Louis Dessarzin ne jouissait pas entièrement de ses facultés. D'autres, les plus sérieux, parmi lesquels le syndic et l'instituteur de Surpierre, déclarèrent formellement que, depuis longtemps, Louis Dessarzin était connu à Surpierre pour un mauvais sujet et un paresseux. Dessarzin frappait son père et sa mère et les volait.

L'ACCUSATION

M. l'avocat Seydoux, substitut du procureur général, prend la parole pour l'accusation.

Il rappelle la série effrayante d'incendies qui viennent d'avoir lieu dans notre canton. *Il fait voir toute la noirceur* d'incendiaires tels qu'Auderset, Angéloz, Dessarzin, qui terrorisent une contrée par leurs crimes et leur lâcheté.

M. Seydoux reprend ensuite les faits dans tous leurs détails; il montre le danger qu'ont couru les habitants des maisons incendiées, qui n'ont eu que juste le temps de se sauver, non vêtus. Le crime d'incendie est à juste titre un de ceux qui soulèvent le plus la conscience populaire.

Sait-on où s'arrêtera la flamme criminellement déchaînée? A Planfayon, il a suffi d'une étincelle sur un toit pour que le village entier soit consumé.

L'incendie est le fléau le plus redouté des populations rurales, à cause de l'inflammabilité des constructions et de l'insuffisance des moyens de défense.

L'incendie peut devenir le plus épouvantable des crimes, à cause des vies humaines qu'il menace.

M. Seydoux termine en montrant, par une solide argumentation, qu'il n'y a lieu de tenir compte d'aucunes circonstances atténuantes *en faveur de Dessarzin.*

LA DÉFENSE

Après un réquisitoire aussi serré, la défense était très ardue. Le défenseur, *M. Bongard, licencié en droit, a tiré tout* le parti possible d'une situation que l'attitude de son client contribuait à gâter.

M. Bongard attribue à l'atavisme une grande part de la perversité précoce qu'a révélée l'accusé. M. Bongard conteste que Dessarzin soit en possession de la plénitude de ses facultés.

Le défenseur s'attache enfin à démontrer qu'une peine trop dure compromettrait l'amendement du coupable.

LE VERDICT

M. le président Deschenaux résume les débats et le jury se retire. Après une demi-heure de délibération, il rentre dans la salle et rend le verdict suivant:

A l'unanimité, le jury reconnaît Louis Dessarzin coupable des deux incendies survenus à Surpierre les 16 février et 20 novembre 1907.

A l'unanimité, il libère Louis Dessarzin de l'accusation de la tentative d'incendie survenue à Surpierre en novembre 1906.

Par 10 oui contre 2 non, il accorde à l'accusé le bénéfice des circonstances atténuantes.

CONCLUSIONS DU MINISTÈRE PUBLIC

Le représentant du ministère public, M. Seydoux, prend acte du verdict du jury et conclut à ce que Louis Dessarzin, en application des art. 205 et 206, 63 et 67 du Code pénal, soit condamné à 20 ans de réclusion à la Maison de force.

L'ARRÊT DE LA COUR

Après délibération, la Cour, en application des art. 205 et 206, 63 et 67 du Code pénal, condamne Louis Dessarzin à 19 ans de réclusion à la Maison de Force et aux frais.

Affaire Kœnig

Ce matin ont eu lieu les débats concernant Ernest Kœnig, de Bonnefontaine, prévenu du meurtre d'un de ses camarades.

L'ACTE D'ACCUSATION

Nous donnons l'acte d'accusation dressé par M. Piller, substitut du procureur général:

Dans l'après-midi du 23 octobre 1907, la Préfecture de la Sarine était avisée qu'un crime venait d'être commis à Bonnefontaine. Ernest Kœnig, garçon de 14 ans, avait tué d'un coup de couteau, au cours d'une rixe, son camarade Fernand Kœnig, âgé également de 14 ans.

L'autorité préfectorale, accompagnée de MM. les Drs Comte et Gianella, se transporta immédiatement sur les lieux, pour ouvrir une enquête et procéder aux premières constatations d'usage. Arrivée à Bonnefontaine, vers 6 h. du soir, elle trouva effectivement, dans la maison d'Antoine Kœnig, au Crosalet, gisant, inanimé, sur un lit, le cadavre d'un jeune garçon de 14 ans qu'on lui dit être celui de *Fernand Kœnig, fils du propriétaire* de la maison.

Le corps de la victime présentait une plaie béante, à la poitrine, et les vêtements, ouverts à cet endroit, étaient maculés d'un sang abondant et déjà en partie desséché.

Les deux médecins experts procédèrent, séance tenante, à l'examen du cadavre et, dans leur procès-verbal d'autopsie, formulèrent les conclusions suivantes:

La mort du jeune homme était due, sans aucun doute, à une plaie du cœur, faite avec un instrument tranchant; la cause immédiate du décès devait être une hémorragie interne foudroyante; enfin, la mort remontait à 6 ou 7 heures au plus.

Ernest Kœnig, le meurtrier, fut sur-le-champ mis en état d'arrestation. Interrogé, il reconnut avoir donné un coup de couteau à Fernand Kœnig, en pleine poitrine, à la suite de deux agressions successives de ce dernier, mais il contesta avoir eu la moindre intention de le tuer.

Le juge d'instruction entendit de nombreux témoins dont les déclarations concordantes ont établi d'une manière concluante toutes les circonstances dans lesquelles le crime a été commis.

Le jeune Fernand Kœnig avait été chargé, dans la matinée du 23 octobre, par M. Perriard, l'un des voisins, d'une *commission dans une habitation située à* la sortie du village de Bonnefontaine. Après s'être acquitté de ce service, Fernand Kœnig revenait, vers midi, par la route communale conduisant au Crosalet, lorsqu'il fit la rencontre d'un groupe d'enfants qui sortaient de l'école et qui se joignirent à lui. Un second groupe d'écoliers, parmi lesquels se trouvait Ernest Kœnig, suivait un sentier parallèle à cette route et la rejoignant vers un noyer, sous lequel s'est arrêté Ernest Kœnig, pour ramasser des noix. Les deux groupes se sont réunis au Crosalet, et, près de la maison Perroud, une chicane a surgi entre Fernand et Ernest Kœnig, au cours de laquelle ce dernier a été jeté à terre et frappé à coups de poing par son adversaire. Les deux antagonistes continuèrent leur chemin pendant quelques instants, puis se séparèrent. Mais, Ernest Kœnig ayant injurié violemment Fernand, celui-ci se rapprocha de lui pour lui demander raison de ses insultes. C'est à ce moment qu'Ernest Kœnig, qui avait encore son couteau ouvert, occupé qu'il était à manger des noix, se retourna subitement vers son compagnon et le frappa de son couteau à la poitrine. Fernand Kœnig n'eut que le temps d'appeler son petit frère, qui l'accompagnait, pour le prier d'aller chercher sa mère, puis il s'affaissa en poussant un grand cri. Transporté immédiatement à la maison, il expira sans pouvoir prononcer aucune parole.

Tout le monde à Bonnefontaine s'accorde à dire que le jeune Fernand Kœnig était un charmant garçon, bon travailleur et doué d'un excellent caractère. C'était le fils aîné d'une famille de 7 enfants, sur lequel ses parents fondaient de grandes espérances. Tout l'été, il avait travaillé chez M. Jacob Perriard, à Saint-Sylvestre, et il était rentré à Bonnefontaine la veille de sa mort, en s'empressant de remettre à ses parents le modeste salaire qu'il avait reçu.

Au contraire, Ernest Kœnig n'a à Bonnefontaine qu'une mauvaise réputation: c'est un garçon méchant, paresseux et vindicatif. Il s'était également engagé comme employé, en même temps que Fernand Kœnig, auprès de M. Perriard, à Saint-Sylvestre. Mais ce dernier l'avait aussitôt congédié, parce qu'il n'était pas satisfait de son travail. A la suite de ce renvoi, le jeune homme avait conçu de la jalousie et de la haine à l'égard de son camarade qui, par sa conduite, avait su conquérir les bonnes grâces de son patron.

Il est possible que les noirs ressentiments qu'il nourrissait de ce chef à l'endroit de Fernand Kœnig n'aient pas *été étrangers au crime dont il s'est rendu* coupable.

Le meurtrier étant âgé de moins de 18 ans, il y aura lieu de statuer s'il a agi avec ou sans discernement. Quoi qu'il en soit, les débats concernant ce jeune criminel devront se passer à huis clos, conformément à la nouvelle disposition pénale sur la matière.

En conséquence, Ernest Kœnig est accusé d'avoir, le 23 octobre 1907, vers midi, à Bonnefontaine, frappé volontairement le jeune Fernand Kœnig, âgé de 14 ans, d'un coup de couteau et d'avoir par là causé sa mort.

Ces faits sont prévus et réprimés aux art. 121 et 127 du Code pénal ainsi qu'à l'art. 1er de la « novelle » du 9 mai 1903, modifiant certaines dispositions du Code pénal précité.

***

Au vu du verdict du jury, la cour, en application de l'article 131 du code pénal et de l'article 3 de la « novelle » de 1903, a condamné Ernest Kœnig à 3 ans et deux mois de réclusion.

Etant donnée la jeunesse de l'accusé, cette peine sera subie dans une maison de discipline au choix du Conseil d'Etat.

Musée d'histoire naturelle

Liste des dons reçus en 1907:

Géologie et paléontologie

Fossiles: M. le Dr X. Cuony: Deux poissons d'Elm (Glaris) et un oursin d'origine inconnue.

M. A. Gremaud, ing. cant., membre de la commission: 2 mollusques du genre Hélix de la carrière de Champotey.

Roches: M. Andlauer, prof. à Hauterive: Un fragment de bloc erratique (quartzite altéré) du voisinage d'Hauterive.

Mlle Marie Douillet, à Paris: Collection de roches (petits échantillons) de la chaîne du Mont-Blanc, par Venance Payot, 1872.

M. le Dr *Ernest Fleury*: *55 échantillons* divers se rapportant au Sidérolithique du Jura.

M. A. Gremaud, ing. cant.: Un échantillon de la Marne du Grabou, près Posieux.

M. Eug. Macherel, prép.: Quelques échantillons de roches provenant du pont des Oules, près de Bellegarde (Ain).

M. le Dr J. de Sury: Lignite de la molasse d'eau douce du Bernrain (Thurgovie).

Anthropologie-Ethnographie

M. Louis Egger: Une idole (bois) de la tribu des Soussous, Guinée française.

M. le Dr Gaston Michel: Une guitare de paysan russe.

M. le Dr Léon Pittet: Armes *Zwazi* (nord du Zoulouland), soit un arc, deux flèches, 3 lances (Sagaies) et un bois de lance orné de dessins.

M. Roullin, député, à Treyvaux: Un gros caillou roulé calcaire avec des fossiles de la molasse marine fixés dessus (?) à étudier. Flanc nord de La Combert (Treyvaux).

M. Louis Techtermann, ing. sg.: Une grande concrétion gréseuse provenant des *marais d'Autigny.*

DERNIÈRE HEURE

Bombes à Barcelone

Barcelone, 18 février.

Deux bombes ont fait explosion à la rue Saint-Ramon. Il y aurait quelques morts et des blessés.

Barcelone, 18 février.

L'explosion de la première bombe a blessé une femme et une petite fille; celle de la seconde a tué une femme.

Barcelone, 18 février.

L'explosion de bombes à la rue Saint-Ramon a causé des dégâts considérables aux bâtiments voisins. Un maître d'école a été arrêté.

Bruit d'attentat

Paris, 18 février.

Le bruit court qu'un attentat a été commis contre le roi d'Espagne. On n'a aucun détail.

Madrid, 18 février.

Le bruit suivant lequel le roi Alphonse XIII aurait été victime d'un attentat, ne repose sur aucun fait. C'est de la fantaisie.

Le roi Manuel

Lisbonne, 18 février.

Le roi Manuel a mandé au palais la mère de l'individu tué par la police au moment de l'assassinat des souverains et lui a offert sa protection.

Au Maroc

Londres, 18 février.

On mande de Tanger au *Daily Telegraph*, en date d'hier, lundi, 17:

L'anarchie continue à régner à Fez. Plusieurs juifs ont été massacrés ou blessés. Un Algérien, qui administrait le bureau de postes français, a été frappé. Les bureaux de postes français et allemand ont été assaillis par des indigènes andjeras. L'oncle du sultan, qui se rendait à Charb, a aussi été attaqué par des indigènes, qui ont razzié sa caravane. Il s'est réfugié à El Ksar.

Accident sur un navire

Brest, 18 février.

Le préfet maritime a reçu une dépêche annonçant qu'un accident de chaudière est survenu au croiseur *Descartes*, actuellement au Maroc. Il y aurait deux tués et deux blessés.

Paris, 18 février.

Un télégramme de l'amiral Philibert confirme que, dans la journée d'hier lundi, un tuyau de vapeur a crevé à bord du *Descartes*. Six hommes ont été grièvement atteints. Un maître timonier et un quartier maître chauffeur ont succombé. Les familles des victimes ont été immédiatement prévenues par le ministre de la marine.

La Russie et les alliances

Saint-Pétersbourg, 18 février.

(*Sp.*) — Dans un article, le *Novoïé Vremia* se déclare favorable à un rapprochement anglo-russe opposé à une entente russo-allemande.

Démenti officiel

Saint-Pétersbourg, 18 février.

(*Sp.*) — L'agence télégraphique russe mande:

Les informations au sujet de l'éventualité d'une guerre, éventualité qui aurait été discutée dans les cercles dirigeants, sont tout à fait dénuées de fondement.

Ancien ministre autrichien

Vienne, 18 février.

(*Sp.*) — L'ancien ministre Ignace Edler Plener, membre de la Chambre des seigneurs, est mort, à l'âge de 98 ans.

Edouard VII en villégiature

Londres, 18 février.

Le roi Edouard partira vers le 2 mars pour Biarritz.

Collision

Portsmouth, 18 février.

Le contre-torpilleur *Lightning* est entré en collision avec une bouée de mouillage. On a dû diriger immédiatement le contre-torpilleur vers le bassin pour éviter qu'il ne coulât.

En Macédoine

Salonique, 18 février.

Un certain nombre d'affiliés à des comités bulgares ont comparu hier lundi devant le tribunal extraordinaire de Salonique. L'un d'eux a fait des aveux complets sur les actes du comité de Monastir. Diverses personnes opposées aux idées du comité ont été tuées sur les ordres des chefs de ce comité. On a lu une lettre d'un chef local, écrite à propos de l'enlèvement de l'Anglais Willms, près de Monastir; cette lettre contient les passages suivants: « En ce qui concerne Willms, nous sommes parvenus à faire croire aux consulats européens que l'enlèvement a été l'œuvre d'une *bande grecque*. Il faut attaquer la bande qui retient Willms et s'emparer du prisonnier mort ou vivant, afin de convaincre les Européens qu'on l'a arraché aux mains des Grecs. »

Au Parlement persan

Téhéran, 18 février.

Le président du Parlement a offert sa démission, qui a été provisoirement refusée.

Pittsbourg inondé

Pittsbourg (Etats-Unis), 18 février.

La ville et ses environs sont envahis par les eaux, comme cela se reproduit chaque année. Plus de vingt mille hommes sont de ce fait obligés de chômer et augmentent l'armée déjà nombreuse des sans-travail. Des milliers de gens se sont réfugiés au deuxième étage des maisons. On doit les ravitailler avec des chaloupes.

Les dégâts sont évalués au bas mot à deux millions de dollars.

SUISSE

Votation bernoise

Berne, 18 février.

L'assemblée générale du parti conservateur-démocratique de la ville de Berne a décidé d'appuyer la candidature radicale du Dr Moser, directeur de l'école agricole de la Rütti, au siège vacant, au Conseil d'Etat, et de recommander aux citoyens l'approbation des trois lois soumises au scrutin populaire, dimanche 23 février (lutte contre la tuberculose, création d'un nouvel asile d'aliénés, loi sur les grèves, loi sur la protection des ouvrières).

Les partis bourgeois de tout le canton se prononcent dans le même sens, sauf un groupe dissident de radicaux biennois et jurassiens qui sont disposés au rejet de la loi sur les grèves et certains milieux radicaux et conservateurs de la campagne, telle la Volkspartei de M. Dürrenmatt, qui invitent les électeurs à repousser également la loi sur la protection des ouvrières.

Tir fédéral

Berne, 18 février.

L'assemblée des délégués des sociétés de tir de la ville de Berne a repris l'idée de se mettre sur les rangs pour organiser le tir fédéral de 1910.

Les projets d'assurance

Bâle, 18 février.

Une assemblée de la société bâloise d'industrie et de commerce a voté un certain nombre de thèses relatives au projet d'assurance maladie et accidents. Elle demande que les deux assurances soient mises en pratique simultanément et qu'une forme plus simple soit donnée à l'assurance accidents. Elle adhère en principe à la création d'un établissement d'Etat, mais sans monopole et en laissant subsister les compagnies particulières.

Un nouveau crime à l'Uetliberg

Zurich, 18 février.

Hier soir on a découvert entre Waldeck (Uetliberg) et Altstetten, le corps d'un certain Jacob Huber, âgé de 50 ans, domestique chez M. Oggenfuss. La victime respirait encore, mais ne pouvait plus parler, et elle expira bientôt. Elle portait une affreuse blessure à la gorge. Le vol ne peut pas être le motif du crime, car on a retrouvé sur la victime sa montre et de l'argent. La police recherche activement les assassins.

Instituteurs glaronnais

Glaris, 18 février.

La société cantonale des instituteurs adresse à toutes les autorités scolaires du canton une requête, demandant l'allocation de suppléments de traitement, qui permettraient aux instituteurs d'arriver, au bout d'un certain nombre d'années de service, à une moyenne de 2500 francs de traitement annuel.

BULLETIN MÉTÉOROLGIQUE

Technicum de Fribourg

Altitude 642m

Longitude Est Paris 4° 49' 16". Latitude Nord 46° 47' 38

Du 18 février 1908

BAROMÈTRE

THERMOMÈTRE C.

Février	13	14	15	16	17	18	Février
8 h. m.	—6	—5	0	3	—3	5	8 h. m.
1 h. s.	3	4	4	3	1	5	1 h. s.
8 h. s.	0	1	2	1	1		8 h. s.

Température maxim. dans les 24 h.: 6°.
Température minim. dans les 24 h.: —3°.
Eau tombée dans les 24 h.: 12 mm.
Vent { Direction: S.-O. / Force: considérable.
Etat du ciel: couvert.

Extrait des observations du Bureau central de Zurich:

Température à 8 heures du matin, le 17 février:

Paris	3°	Vienne	3°
Rome	6°	Hambourg	2°
Pétersbourg	1°	Stockholm	—

Conditions atmosphériques en Suisse, ce matin, 18 février, à 7 h.

Neige à Sierre, Oeschenen et Davos. Pluie à Lausanne, Vevey, Schaffhouse, Saint-Gall, Ragaz et Coire. Beau temps à Lugano.

Température maxima à Lausanne, 9°; minima, —8° à Davos.

TEMPS PROBABLE dans la Suisse occidentale

Zurich, 18 février, midi.

Ciel variable. Température au-dessus de zéro. Les pluies vont cesser.

D. PLANCHEREL, *gérant.*

✝

L'office de septième pour le repos de l'âme de

Mademoiselle Marie de SURBECK

sera célébré à Tavel, jeudi 20 février, à 9 ½ heures.

R. I. P.

✝

L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de

Madame Félicie Schaller-Burgi

sera célébré, le jeudi 20 février, à 8 heures du matin, à l'église des RR. PP. Cordeliers.

R. I. P.

L'EMULSION

"Mon garçon avait un an et cependant il ne pouvait ni s'asseoir ni se tenir debout, à cause d'un cas grave de rachitisme. Peu de temps

après avoir employé l'Emulsion SCOTT, un développement rapide des os ainsi que de la vigueur se produisit." (Signé) P. Loosli.

WINTERTHUR, Oberthor 25, le 2 Juin 1907.

Les enfants prennent l'Emulsion Scott

avec plaisir et la digèrent facilement, parce qu'elle est composée de la plus fine huile de foie de morue du monde par le meilleur procédé de fabrication connu: "le procédé de SCOTT." Les sels minéraux digestibles contenus dans l'Emulsion Scott nourrissent les os comme rien d'autre ne peut le faire et les rendent droits, forts et durs. L'huile digestible de l'Emulsion SCOTT recouvre la charpente dénudée, de chair ferme et florissante. Rien ne peut guérir du rachitisme aussi sûrement que l'Emulsion SCOTT.

Prix: 2 fr. 50 et 5 fr. chez tous les pharmaciens.

MM. Scott & Bowne, Ltd. Chiasso (Tessin), envoient gratis échantillon contre 50 cent. en timbres-poste.

SCOTT

Mais je suis dans un état pitoyable!

Le cou me fait souffrir, la toux me torture et les glaires ne veulent pas disparaître; les membres me font mal et même la nuit, la toux ne me laisse pas tranquille! — C'est ce que j'ai aussi éprouvé dernièrement et j'avais vraiment peur que cela ne devienne encore plus sérieux. Mais on m'a chaudement recommandé les véritables pastilles minérales Soden de Fay et que dois-je te dire: après avoir pris deux boîtes tout avait disparu et je me sentais de nouveau absolument bien. Faites-en aussi l'essai une fois, la boîte coûte seulement 1 fr. 25 et est en vente partout. 771

Union des fabriques de Soieries

Adolf Grieder & Cie, Zurich

Soieries en tous genres, dernières nouveautés. Envoi franco. Echantillons par retour du courrier. Catalogues de Blouses et Robes brodées. 46

Venez, enfants, il faut rentrer à la maison!

Maman vous envoie vos manteaux et en outre à chacun 5 véritables pastilles minérales Soden de Fay. Vous êtes échauffés par le jeu et sans les véritables Soden de Fay vous attraperiez un refroidissement. Tini tousse d'ailleurs déjà, elle a oublié hier de prendre avec elle, en allant à l'école, ses Soden de Fay. Les véritables Soden de Fay sont les vraies bienfaitrices de l'organisme des enfants. On les trouve dans toutes les pharmacies, drogueries et commerces d'eaux minérales, pour le prix de 1 fr. 25 la boîte. 598

H. Hintermeister, Terlinden & Co., suc.

LAVAGE CHIMIQUE & TEINTURERIE

de vêtements pour Dames et Messieurs, étoffes de meubles, tapis, couvertures de lits, plumes, gants, rideaux, etc. 969

Exécution irréprochable. — Prix avantageux.

PROMPTE LIVRAISON TÉLÉPHONE

Représenté par **Mme Schaffenberger, Boulevard de Pérolles, 13, Fribourg.**

AVIS AUX MÉNAGÈRES

On trouvera, mercredi 19 courant, sur le marché de la rue du Tir et pendant tout le Carême, un grand choix de poissons de mer, au plus bas prix possible.

Se recommande, H 708 F 834

M. CORPATAUX-BOURQUI.

Vente de domaine

Lundi 2 mars prochain, à *2 h. de l'après-midi*, à l'*Hôtel-de-Ville de Châtel-Saint-Denis, M. Célestin Cardinaux*, au dit lieu, exposera en vente, en mises publiques, les immeubles qu'il possède **« Es Crêts »,** comprenant : *maison d'habitation, grange à pont, écurie complètement remise à neuf, ainsi que prés et champs d'environ douze poses de bon terrain.* Le tout est situé à deux minutes du centre de la ville. Fontaine intarissable. H 687 F 822

Châtel-Saint-Denis, le 15 février 1908.

Pour l'exposant : **Chaperon et Posse,** *huissiers.*

Quand on a goûté les CONFITURES

DE

SAXON

on n'en veut plus d'autres

Changement de domicile

Le soussigné avise l'honorable public qu'à partir de lundi 17 février 1908, il aura transféré son bureau au Schœnberg, Chalet Barthélemy. H 661 F 799

Téléphone.

B. THALMANN, entrepreneur.

SOLIDITÉ PRÉCISION 3 MOIS DE CRÉDIT

Demandez la véritable montre Louis Roskopf, S. A., Patent, avec plomb de garantie, chez

Simon GRUMBACH

fabrict. d'horlogerie

rue du Marché, 2

à La Chaux-de-Fonds

Seul concessionnaire pour toute la Suisse.

La véritable montre, marque **Louis Roskopf, S. A., Patent,** se vend en boîte nickel ou acier oxydé, au prix de **12 fr. 50,** payable 6 fr. 50, à réception de la montre et le reste par acomptes mensuels de 3 fr. 648

IMMEUBLE A VENDRE

à Châtel-Saint-Denis

Bâtiment de **l'hoirie Chaperon-Rioloz, à La Coula,** actuellement boulangerie, se prêtant à tout genre de commerce. S'adresser à **M. V. Genoud,** notaire, à **Châtel.** 365-149

Faiblesse nerveuse et du cœur. Catarrhe pulmonaire

Ayant lu presque chaque jour des certificats de patients qui ont été guéris par votre Institut, cela m'a donné confiance en vous et je sollicitais ma guérison. Je souffrais fréquemment de maux de tête, de palpitations de cœur, d'oppression et de fatigue, de congestion, de migraine, de manque d'appétit et de douleurs dans les membres. Après vous avoir envoyé mon eau et la description de ma maladie, j'ai été complètement guéri par votre traitement par correspondance et je suis maintenant en parfaite santé.

Berne, 9 mars 1905. **Anna Bachmann.**

Pour légalisation de la signature de Mlle Anna Bachmann :

Gottlieb Hügli, notaire.

Que ceux qui veulent savoir de quoi ils souffrent et être guéris envoient leur eau ou la description de leur maladie à l'**Institut de Médecine naturelle de Niederurnen (Suisse).** (Drs Méd. Ziegler et Schumacher.) Consultations tous les jours de 9 h. à midi. Prospectus et attestations gratis sur demande. 401-163.

L'EAU VERTE

de l'Abbaye cistercienne de la Maigrauge

à Fribourg, fondée en 1259

Elixir d'un goût exquis

composée de plantes choisies et mélangées dans des proportions étudiées et longtemps expérimentées, sans absinthe et plantes nuisibles.

Souveraine dans les cas d'indigestion, dérangements d'estomac, digestion difficile, coliques, refroidissements, etc., etc.

Préservatif efficace contre les maladies épidémiques et contre l'influenza.

Chez : **MM.Ræser,** *négociant ;* **Lapp,** *pharmacien ;* **Bourgknecht,** *pharmacien ;* **Neuhaus, Guidi-Richard** et **R. Mülhauser.** H 1096 F 1052-787

NOUVEAUTÉ : Liqueur verte de la Maigrauge.

DÉPOT : Droguerie G. Lapp, *pharmacien,* **Fribourg.**

Pour le 1er mars

On demande une fille de confiance, sachant faire la cuisine et diriger un ménage.

S'adresser au **café de l'Hôtel du Faucon.** H 701 F 831

ON DEMANDE

un jeune homme de 17-18 ans, sachant traire, pour soigner un petit troupeau de bétail. Bonne occasion d'apprendre l'allemand. Entrée de suite ou selon entente.

S'adresser à **Louis Fries,** *charron,* **Cordast** (et. de Fribourg). H 709 F 835

Une personne

d'une trentaine d'années, **demande place** comme cuisinière, dans un petit ménage.

S'adresser : **rue des Alpes, 48,** au 2me étage. 832

Vente juridique

L'office des poursuites de la Sarine vendra, à tout prix, le **20 février prochain,** dès 2 h., au No 5, avenue de Pérolles (Trianon), un meuble à tiroirs, un meuble vitré, un meuble vitré étagère, une petite balance, un bureau, un banc, des cartons de cigares, des papiers, flacons d'encre et divers. H 715 F 837

Fribourg, le 17 février 1908.

ON DEMANDE A LOUER

villa meublée

de 10 à 12 pièces, avec jardin ombragé, pour l'été.

Offres à **Mme Reuss,** *Benvenue,* **Lausanne.** 836

Gesucht

für sofort, ein junger, kräftiger Bursche als **Magaziner.**

Schriftliche Anmeldungen mit Angabe über bisherige Beschäftigung und Referenzen sind zu senden unter Chiffres H 718 F an **Haasenstein und Vogler, Freiburg.** 839

Provisions

Pruneaux français, secs

Fruits bien conservés, de 1906,

les 100 kg. Fr. 27.—

les 10 » » 3 10

IMPORT : BOSWYL.

Tirage très prochainement

LOTS

de la loterie pour la reconstruction de l'église incendiée de **Planfayon**

4376 lots en espèces : 60,000 francs. Lots de **francs 15,000, 5000, 1000,** etc.

Cette loterie **mérite le sentien de tout le monde.**

Les billets sont en vente au **Bureau central, à Fribourg,** par les **revendeurs** pourvus d'affiches et par le **Bureau d'expédition de billets des loteries suisses, à St-Maurice.**

Sur 10 billets, un billet gratuit. Grand rabais pour les revendeurs. H 3274 F 182 83

Ouvrier maréchal

est demandé chez **A. Meyer,** *rue de Romont,* 16. 8.8

JEUNE HOMME

cath., de 16 à 18 ans, sachant traire et faucher **est demandé** pour aider aux travaux de campagne. Occasion d'apprendre l'allemand. Entrée : 1er mars.

S'adresser sous Zag. F. 14, à *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 823

GANTS BLANCS pour bals

très bon marché

à 3, 8, 10, 12, 16 & 20 boutons

SUÈDES & GLACÉS

Téléphone. *Téléphone.*

P. ZURKINDEN, en face Saint-Nicolas.

Un bon vacher

sérieux et de bonne conduite, *demande une bonne place,* dans les environs de Genève; entrée à volonté. 796

S'adresser à *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H 657 F.

LE THERMOGÈNE

LE THERMOGÈNE comme l'indique son nom **ENGENDRE LA CHALEUR**

il guérit en une nuit

TOUX, RHUMATISMES, POINTS DE COTÉ, LUMBAGOS, TORTICOLIS

et toutes les affections causées par le froid

C'est un remède facile et propre, ne dérangeant aucune habitude et dispensant des drogues si nuisibles à l'estomac.

En vente à **Fribourg :** Pharmac. : **Bourgknecht, J. Esseiva, Schmidt, Th. Stajessi, Thürler & Kœhler, Cuony,** drog. **G. Lapp, E. Jambé,** pharm., à **Châtel-Saint-Denis,** et **dans toutes les pharmacies.** La boîte, **1 fr. 50.** H 30005 X 827-332

Mois de Saint Joseph

Saint Joseph, par V. D. Artaud	Fr.	2 —
Le Glorieux saint Joseph. — I. La vie de saint Joseph en 31 chapitres. — II. Visites à saint Joseph pour tous les jours du mois. — III. Neuvaine sur les vertus du Saint. — IV. Les trois fêtes du saint et les Sept Dimanches. — V. Exercices de piété. Prières. La Messe, par le P. H. Saintrain, rédempt.	»	1 60
Saint Joseph, d'après l'Ecriture et les traditions. — 32 lectures pour le mois de mars, par l'abbé Joseph Lespinasse	»	1 50
Mois consolateur de saint Joseph, par Mgr Ricard	»	1 50
Nouveau Mois de saint Joseph, des paroisses et des pensionnats, par l'abbé Jumel	»	1 30
Saint Joseph, d'après l'Evangile, lectures et histoires pour chaque jour du mois, par le P. Marin de Boylesve	»	— 35
Mois de saint Joseph, Lectures ou Méditations pour le mois de mars à l'usage des paroisses et des âmes pieuses	«	1 —
Saint Joseph, patron de l'Eglise universelle	»	— 15
Saint Joseph de la Délivrance	»	— 10
Mois de saint Joseph	»	— 10

En vente à la Librairie catholique et à l'Imprimerie Saint-Paul, Fribourg

---

MODISTE

Ouvrière modiste **demande place** dans première maison.

S'adresser : *A. K. 550, poste restante, rue d'Italie, Genève.*

Junger Deutscher sucht

französische Stunden

von 8 Uhr abends an. Schriftliche Offerten unter H 679 F, an *Haasenstein und Vogler, Freiburg.* 814

ON DEMANDE un jeune homme

robuste, comme apprenti boulanger.

S'adresser à la **boulangerie Lugrin, Romont.** 366

A LOUER

pour de suite, **deux appartements** de 5 pièces, chambre de bain et mansarde, chauffage central, gaz et électricité.

S'adresser à **M. Cimma,** *ferblantier, Avenue de Pérolles.*

A la même adresse, à louer de beaux locaux pouvant servir pour dépôt, atelier ou magasin. H 212 F 428

TOUX

Qui aime sa santé éloigne la toux.

5245 certif. attestent le bon résultat des **Caramels pectoraux KAISER**

Eprouvés et recommandés par les médecins comme excellents contre la toux, les enrouements, les catarrhes, engorgements, catarrhes du larynx, toux convulsive, coqueluche.

Paquets à 30 et 50 ct., la boîte, 80 cent. — En vente chez : Pharmacie Bourgknecht, Fribourg; Jos. Esseiva, pharmacien, Fribourg; G. Lapp, ph., Fribourg; A. Réal, phcie Cuony, Fribourg; Barbezat, pharmacien, Payerne; E. Jambé, ph., Châtel-St-Denis; Ulrich Currat, Ecuvillens; J. Zurkinden, Düdingen; Etienne Gross, Mouret; Jacques Mouron, Marly; Mme Louise Schouwey, Villarvolard; P. Sauterell, Rohrb.-Tafers; Christophe Aebi, Moosmatte-b.-Eichholz; J. J. Birbaum, Alterswyl; Robert Forster, Heitenried; Frau Marie Weber, Jetschwyl; Leo Bæchler, Alterswyl; Fr. Stuber, Bennewyl; Niklaus Haas, Wengliswyl; Joh. Huber, Rechthalten; Joh. Berger, St-Antony; Alph. Papst, Plaselb; J. Brülhart, Berg-b., Schmitten; Brülhart-Spæth, Tafers; Ignaz Schaller, Planfayon; Peter Lehmann, Ueberstorf; Christophe Kæser, Obermonternach; Martin Zumwald, Düdingen; Frau Wittwe Maria Falk, Buntels.

Timbres-poste de tous pays, sur lettres, en séries, en paquets, etc. Envois à choix — **Jean-B. Gottrau,** *Neuveville,* **Fribourg.** 585

LOTERIE du Casino-Théâtre DE LA Ville de Fribourg

Gros lot

Fr. 50,000.—

et nombreux autres lots formant un total de

Fr. 75,000.—

Billets à 1 fr.

En vente au Bureau de la loterie, rue du Tir, 6, à Fribourg, auprès des établissements financiers du canton et dans les principaux magasins.

Envoi contre remboursement.

Rabais aux revendeurs.

ON DEMANDE

pour la ville, un **valet de chambre.** Entrée immédiate.

Adresser les offres sous chiffres H 691 F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 824

A LOUER

Avenue de Pérolles, Nos 7, 9, 11 et 13, plusieurs appartements de 4-5 pièces, avec dépendances, confort moderne. **Magasins. Sous-sol** pouvant servir d'ateliers ou d'entrepôts.

Pour visiter, s'adresser à la **concierge, no 13,** et pour traiter à **Me J.Ræmy,** *notaire,* à **Fribourg.** H 5235 F 168

Boucherie CANTIN

Grand'Rue, 61

vendra dès ce jour bœuf, bonne qualité, à 70 cent. le demi-kilo. Veau à 70 cent et 80 le demi-kilo. Mouton, 1 fr. et 1 fr. 10 le demi-kilo.

Tous les mercredis se trouvera sur le Marché des Places.

Se recommande. 74

Téléphone.

Mises publiques

Le soussigné, curateur de Vonlanthen, Martin, à Courtepin, vendra en mises publiques, **jeudi 20 février,** dès 1 h. de l'après-midi, trois bonnes vaches, 2 chars à pont, 1 caisse à purin, 1 herse, 1 rouleau, 1 charrue Brabant, 1 hutoir, 2 colliers de vache, 1 faucheuse, 1 machine à battre, 1 hache-paille, une certaine quantité de foin et paille. 828-334

Stéphane Piller.

Fille de cuisine SOMMELIÈRE

sont demandées à Fribourg

Adresser offres sous chiffres H 691 F, à *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 817

A VENDRE

une centaine de tuteurs pour arbres et arbrisseaux, longs de 2, 2 ½, 3, 3 ½, 4 m.

S'adresser à **M. Paul Bullard,** fils de Joseph, à **Rossens.** H 692 F 825

On demande à louer

UN MAGASIN

bien situé, au centre des affaires, ou à reprendre une bonne pension famille. Entrée à volonté. — S'adresser à *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H 657 F. 802

A LOUER

au quartier des Places

joli appartement

de 5 à 6 pièces, bien exposé au soleil, belle vue. Entrée : 25 juillet 1908.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler Fribourg,* sous H 625 F. 764

CAFÉ

Un jeune ménage solvable **demande à louer un bon café** en ville ou à la campagne, pour de suite ou époque à convenir.

S'adresser par écrit, à *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous chiffres H 559 F. 715

---

34 ans

de succès placent le véritable

COGNAC FERRUGINEUX

GOLLIEZ

(Marque : 2 Palmiers).

au premier rang pour le traitement de l'anémie, pâles couleurs, faiblesse, etc. — En vente partout en flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. 454-180

Dépôt général :

Pharm. GOLLIEZ, Morat.

A VENDRE

à Bommy, *rière Wallenried* (district du Lac), à proximité de deux gares, **un domaine de 38 poses** de bon terrain, plus 2 poses de bois, maison d'habitation, bâtiment de ferme séparé comprenant grange, écurie, étable à porcs ; 2 fontaines, arbres fruitiers en grand nombre. Conditions avantageuses.

S'adresser à **François Aebischer, au dit lieu.** 800-319

La Distillerie de Rosé (ct. Fribourg), achète encore 2 wagons de belles pommes de terre au prix de 5 fr. par 100 kg., rendus à la fabrique.

S'inscrire à la Distillerie. H 686 F 821-329

Combustibles

Houilles et cokes

Anthracites, briquettes

Charbon de bois

E. PILLOUD & Cie, Fribourg

Avenue de la Gare, 10 TÉLÉPHONE

Bois de chauffage

Sapin et hêtre

Coupé ou non coupé, fagots

Louis WERRO

MONTILIER, près Morat

Fabrique de montres de confiance

Fondée en 1896

Remontoirs sucre, très solides et bien réglés pour hommes et dames

En nickel ou acier noir, à fr. 8.50, 9 50, 11.— et 12.—

En argent contrôlé et gravé, à fr. 15.—, 16.—, 18.— et 20.— Chaque montre est munie d'un bulletin de **garantie** pour 3 ans. Envoi franco contre remboursement. — Pas de ventes par acomptes. Atelier spécial pour rhabillages de montres de tous genres, aux prix les plus bas.

On accepte en payement les vieilles boîtes de montres, or et argent. H 4120 F 50-1705

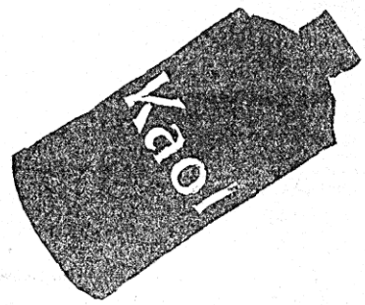

Fait le plus sale métal brillant comme une glace & ne graisse pas.

Seulement véritable avec la marque déposée **« KAOL »**

En bouteille de verre et ferblanc de 20 ct.

En vente partout :

Fabriquants : Lubszynski & Cie, Berlin N O.

Pommes du Valais

franc-roseau, qualité extra, 40 cent. le kg. 619

Alfred Dondainaz, Charrat (Valais).

A LOUER

un beau magasin, bien situé. **Rod. Grumser,** *rue de Lausanne, 39,* **Fribourg.**

Chaussures

Wilh. Gräb

Zurich

4 Trittligasse 4

Marchandise garantie et solide

Catalogue illustré (contenant 400 articles) gratis et franco entre autre, articles recommandés :

	Frs.
Souliers forts p. ouvriers	7.80
Bottines à lacer, pour hommes, très fortes	9.40
Bottines élég., avec bouts, à lacer, pour hommes	9.50
Pantoufles pour dames	2.—
Bottines à lacer, très fortes, pour dames	6.40
Bottines élégantes, avec bouts, à lacer, p. dames	7.20
Souliers pour fillettes et garçons No. 26 à 29	4.20
„ 30 à 35	5 20

Envoi contre remboursement

Echange franco

Maison de toute confiance, fondée en 1880.

Véritable volaille de BRESSE

se vend au prix défiant toute concurrence. Prix réduit pour sociétés, chez

M. CANTIN, boucher

Grand'Rue, 61

TÉLÉPHONE

On demande un bon

domestique

pour soigner les chevaux.

S'adresser à **Edouard Lob,** *19, avenue de Rome,* **Fribourg.** H 616 F 785

A louer, au 2me étage du No 90, rue du Pont-Suspendu, Fribourg

un logement

composé de 5 chambres, cuisine, garde-manger galetas et cave. Prix modéré. 609

S'adresser à **MM. Grand & Cie, Moulin de Pérolles.**

On trouvera toujours de la

BONNE TOURBE

Guter Torf

vendue à **Fribourg,** à **22 fr.** le char, **franco,** et à **Laupen,** à **24 fr.,** vendue sur place.

J.-H. Pfeiffer, Guin.

A LOUER

à partir du 25 avril, 2 appartements de 6 pièces chacun, électricité, eau galetas, dépendances et jardin, situés dans un quartier tranquille et ensoleillé de la ville. 708

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous chiffres H 660 F.

Un produit qui n'a pas

VOLÉ

sa réputation toujours grandissante

c'est bien notre merveilleux

BONBON DES VOSGES

aux bourgeons de sapins des Vosges

contre rhumes, toux, catarrhes etc.

En vente partout. Déposé Goût agréable.

Avis : Tout bonbon ne portant pas le mot **Vosges** entre nos initiales B et P. est une imitation inférieure à refuser. Vente en gros : **Brugger & Pasche,** fabr. de confiserie, **Genève.** H 298 X 227

PASTILLES ANTOINE de la **Toux.** Pectorales, calmantes, bactéricides, préparées par **J. Antoine,** pharm.-chimiste des Sanatoriums de **Leysin.** — Ces pastilles à base de **codéine, menthol, bromoforme** et d'extraits de plantes pectorales, calment rapidement la toux, désinfectent et guérissent les organes respiratoires. — Prix 1 fr. 50 contre remboursement. — **Les 6 boîtes 7 fr. 50.** — Pharmacie **Antoine, Leysin** (Suisse).